

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 35



N°156

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 NOVEMBRE 2024

**L'AN deux mille vingt-quatre, le 14 novembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 8 novembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, VACHER Annie, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, CAMBIANICA Robin, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, EMEL Maryse, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GILLY Jean-Paul, CHIKHDENE Zayen, BOUCHA Safia, NEDELEC Sozig.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Damien BIDAL  
Monsieur José LESERRE  
Madame Kourtoum SACKHO  
Monsieur Jérôme LEGENDRE  
Madame Solène DA SILVA  
Monsieur Cédric SCHROEDER  
Monsieur Lewis CHARTIER  
Madame Margaux HOUIS  
Madame Marie-Amélie ANQUETIL  
Madame Nadège NIFEUR  
Monsieur Jean-Jacques KARMAN  
Madame Fatima YAOU  
Monsieur Zishan BUTT  
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Gilbert FAUCHEUX  
Monsieur Samuel MARTIN  
Madame Sandrine DESIR  
Madame Marie-Françoise MESSEZ  
Monsieur Philippe ALLAIN  
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ  
Monsieur Pierre SACK  
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL  
Madame Marie-Pascale REMY  
Monsieur Marc GUERRIEN  
Monsieur Anthony DAGUET  
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU  
Madame Nabila DJEBBARI  
Monsieur Sofienne KARROUMI

---

Secrétaire de séance : Miguel MONTEIRO

---

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires  
Juridiques/

---

**OBJET : Création d'une mission d'information et d'évaluation - désignation des membres du Conseil municipal qui y siègeront et approbation de la charte de fonctionnement**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Mizgin OZHAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-22-1 et L.2121-29 ;

Vu l'article 47 du Règlement intérieur du Conseil municipal ;

Considérant que des conseillers municipaux ont souhaité la création d'une Mission d'information et d'évaluation (MIE) qui a notamment pour objectif de :

- Collecter et analyser des données objectives sur l'évolution des finances de la Ville sur la période 2020 à 2023,
- Évaluer les impacts et l'efficacité des actions ou dispositifs mis en œuvre dans ce cadre,
- Formuler des propositions ou recommandations pour améliorer les actions ou les politiques évaluées ;

Considérant qu'il a été décidé que la MIE sera composée de 12 membres dont un Président et un rapporteur ; qu'une charte de fonctionnement viendra définir les principes, les règles de fonctionnement et les modalités pratiques de la Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) ;

Considérant qu'il convient que le Conseil municipal approuve la création de la Mission d'information et d'évaluation ; qu'il désigne les 12 membres qui siègeront au sein de cette Mission ; qu'il approuve la Charte de fonctionnement de la MIE ;

Adoption à l'unanimité par 49 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la création la Mission d'information et d'évaluation (MIE) qui a pour objectif de :

- Collecter et analyser des données objectives sur l'évolution des finances de la Ville sur la période 2020 à 2023 comprenant notamment :
  - La masse salariale (012) ;
  - Les charges courantes (fluides, maintenances ou tout autre élément dynamique en hausse du 011) ;
  - Les dépenses d'investissement du patrimoine (infrastructures

- olympiques, équipements scolaires notamment) ;
- La double écriture comptable en recettes.
- Évaluer les impacts et l'efficacité des actions ou dispositifs mis en œuvre dans ce cadre ;
- Formuler des propositions ou recommandations pour améliorer les actions ou les politiques évaluées.

**DESIGNE** les 12 conseillers municipaux qui mèneront cette mission comme suit :

- Membres de la majorité municipale :
  - Mizgin OZHAN
  - Véronique DAUVERGNE
  - Zakia BOUZIDI
  - Annie VACHER
  - Pierre SACK
  - Michel HADJI-GAVRIL
  - Damien BIDAL
  - Alain DESCAMPS
- Membres de l'opposition municipale :
  - Pierre-Yves NAULEAU
  - Soizig NEDELEC
  - Massinissa HOCINE
  - Nabila DJEBBARI

**DESIGNE** les 4 conseillers municipaux suppléants répartis comme suit :

- Membres de la majorité municipale :
  - Marie-Françoise MESSEZ
  - Dominique DANDRIEUX
- Membres de l'opposition municipale :
  - Anthony DAGUET
  - Nadège NIFEUR

**DESIGNE** Pierre-Yves NAULEAU comme président de la mission, choisi parmi les membres de l'opposition municipale cités ci-dessus.

**DESIGNE** Mizgin OZHAN comme rapporteur de la mission, choisi parmi les membres de la majorité cités ci-dessus.

**APPROUVE** la Charte de fonctionnement de la Mission d'information et d'évaluation, telle qu'annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 19/11/24**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20241114-lmc137428-DE-1-1**  
**Publiée le : 20/11/24**  
**Certifiée exécutoire : 19/11/24**

Le Maire,  
Karine FRANCLET



# **Charte de fonctionnement de la Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) de la ville d'Aubervilliers**

## **Article 1. Préambule**

La présente charte a pour objet de définir les principes, les règles de fonctionnement et les modalités pratiques de la Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) relative à l'analyse de certains postes de dépenses sur la période 2020-2023.

Cette MIE a été constituée par délibération du 14 novembre 2024 conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

## **Article 2. Objectifs de la mission**

La MIE a pour objectif de :

- Collecter et analyser les données jugées nécessaires sur l'évolution de certains postes de dépenses sur la période 2020-2023 de la Ville comprenant :
  - La masse salariale (012) ;
  - Les charges courantes (fluides, maintenances ou tout autre élément dynamique en hausse du 011) ;
  - Les dépenses d'investissement du patrimoine (infrastructures olympiques, équipements scolaires notamment) ;
  - La double écriture comptable en recettes.

Si ces postes ont un impact sur d'autres postes de dépenses, ces derniers pourront être analysés.

- Évaluer les impacts et l'efficacité des actions ou dispositifs mis en œuvre dans ce cadre ;

- Formuler des propositions ou recommandations pour améliorer les actions ou les politiques évaluées.

### Article 3. Composition de la mission

#### a. Titulaires

La MIE est composée à la proportionnelle de **12 membres** dont 8 de la majorité et 4 de l'opposition désignés ci-après :

- Membres de la majorité municipale :

- **Mizgin OZHAN**
- **Véronique DAUVERGNE**
- **Zakia BOUZIDI**
- **Annie VACHER**
- **Pierre SACK**
- **Michel HADJI-GAVRIL**
- **Damien BIDAL**
- **Alain DESCAMPS**

- Membres de l'opposition municipale :

- **Pierre-Yves NAULEAU**
- **Soizig NEDELEC**
- **Massinissa HOCINE**
- **Nabila DJEBBARI**

Cette mission respecte le principe de parité femme/homme.

#### b. Suppléants

- Membres de la majorité municipale :

- **Marie-Françoise MESSEZ**
- **Dominique DANDRIEUX**

- Membres de l'opposition municipale :

- **Anthony DAGUET**
- **Nadège NIFEUR**

La participation des suppléants est limitée à deux réunions maximum sur la durée de la mission.

### c. Président et rapporteur

**Le président de la mission, désigné parmi les membres de l'opposition municipale cités ci-dessus, est :**

- Pierre-Yves NAULEAU

**Le rapporteur de la mission, désigné parmi les membres de la majorité cités ci-dessus est :**

- Mizgin OZHAN

### d. Rôles et responsabilités

- **Président** : Il coordonne les travaux de la MIE, inscrit à l'ordre du jour des réunions les sujets proposés par les membres de la MIE et assure le respect du calendrier fixé ;
- **Rapporteur** : Il est responsable de la rédaction des documents de synthèse, y compris le rapport final. Il coordonne l'élaboration des recommandations issues des discussions des membres ;
- **Membres** : Ils participent activement aux débats et prennent part à l'élaboration des recommandations.

## Article 4. Déroulement et organisation des travaux

### a. Calendrier de la mission

- La durée de la MIE est fixée à trois (3) mois à compter de la date de sa première réunion. Conformément au Règlement intérieur du Conseil municipal, les travaux devront être rendus dans un délai n'excédant pas les deux (2) mois suivant la fin de la MIE ;
- Un calendrier prévisionnel des réunions sera établi lors de la première réunion de la MIE, avec une périodicité définie par les membres. Le calendrier des réunions doit être réaliste et si possible régulier (jours et heures fixes).

### b. Réunions de la mission

- Les réunions sont convoquées par le président de la MIE avec un ordre du jour précisé au moins 5 jours ouvrés avant la tenue de la réunion ;
- Un compte rendu est établi après chaque réunion par le rapporteur et transmis à l'ensemble des membres qui pourront émettre des remarques afin qu'il puisse éventuellement être complété ;
- Les recommandations sont prises par vote à la majorité simple ;
- La présence aux réunions est limitée aux 12 élus membres de la MIE qui sont seuls admis à intervenir et à voter ; il est rappelé que la participation des suppléants est limitée à deux réunions maximum sur la durée de la mission.



- Les débats au sein de la MIE ne sont pas publics, ils se dérouleront à huis clos.

**c. Collecte d'informations et auditions**

- La MIE pourra solliciter, au préalable, la communication de tous documents, informations, notes de synthèse jugés utiles à la réalisation de ses travaux ;
- La mission peut organiser, sur la base des documents transmis, des auditions de personnalités, experts ou représentants d'institutions. Les personnes pouvant être auditionnées sont listées nominativement en **annexe 1**. Les questions devront être fournies aux personnes auditionnées *a minima* 5 jours ouvrés avant la date d'audition ;
- Les membres peuvent proposer des auditions ou des déplacements supplémentaires qui sont soumis à un vote à la majorité simple des membres de la commission.

**d. Accès aux données**

- La MIE doit avoir accès à toutes les données nécessaires à l'évaluation, sous réserve de la confidentialité des informations sensibles ou protégées par la loi et dans la limite des objectifs de la MIE listés à l'article 2 de la présente charte ;
- Toute information collectée sera utilisée uniquement dans le cadre des travaux de la MIE et ne fera l'objet d'aucune communication ;
- Les demandes de communication devront être adressées à l'adresse mail [conseil.municipal@mairie-aubervilliers.fr](mailto:conseil.municipal@mairie-aubervilliers.fr) par le **président de la MIE**.

**e. Cellule d'appui et moyen logistique**

Les directions de la Ville sollicitées par la MIE apportent leur concours et fournissent les documents et dossiers nécessaires à ses travaux.

Un interlocuteur administratif permanent est désigné pour toute la durée de la MIE.

Un espace collaboratif partagé, constitué pour la durée de la MIE, est mis à la disposition de ses membres et des personnes habilitées pour faciliter leur accès aux ressources documentaires, aux travaux et au calendrier des séances.

**Article 5. Déontologie et confidentialité**

- Les membres de la MIE s'engagent à respecter les principes de neutralité, d'impartialité, d'objectivité et de transparence dans la conduite de leurs travaux ;
- Ils doivent traiter de manière confidentielle toutes les informations personnelles ou non publiques auxquelles ils accèdent dans le cadre de la MIE ;
- Pour assurer la sérénité des débats, toute communication extérieure relative aux travaux est interdite pendant toute la durée de la MIE.

## **Article 6. Rédaction et adoption du rapport final**

- Le rapport final de la MIE doit contenir :
  - Une synthèse des informations recueillies ;
  - Les conclusions de l'évaluation ;
  - Les recommandations formulées.
- Ce rapport est rédigé par le rapporteur avec la contribution des membres ;
- Une version préliminaire du rapport est soumise aux membres pour validation à la majorité simple avant la diffusion officielle.

Le rapport final fait l'objet d'une approbation par vote à la majorité simple, après avoir recherché à obtenir l'unanimité.

En cas de nécessité de vote, un membre de la MIE peut déléguer son droit de vote à un autre membre à condition d'en avoir préalablement informé le président. Il s'agira d'un pouvoir par personne.

Le président ou le rapporteur n'ont pas de voix prépondérante.

## **Article 7. Fin de la mission**

- La MIE prend fin à la remise officielle de son rapport au Maire accompagné d'une lettre cosignée du président et du rapporteur à l'échéance du délai imparti pour ses travaux ;
- La MIE est automatiquement dissoute dès le dépôt du rapport.

## ANNEXE 1 A LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT DE LA MIE

### Personnalités pouvant être auditionnées

- Michel GAUTRON, Directeur général des services ;
- Julien MARTINEZ, Directeur général adjoint Développement ;
- Cyrielle FAVRE, Directrice des finances ;
- Hugues TOLEN, Directeur des ressources humaines ;
- Marc ESTEVE, Directeur des services techniques ;
- Luc RICHARD, Directeur de projets Equipements Olympiques ;
- Hawa DIAKITE, Contrôleur de gestion et membre de la cellule masse salariale ;
- Jean-Pascal JULLIEN, Contrôleur de gestion et membre de la cellule masse salariale ;
- Trésorerie municipale ou la DGFIP (Direction générale des finances publiques).

Cette liste n'est pas exhaustive ; seules les personnes en lien avec des thématiques abordées par la MIE pourront être sollicitées.